Section 2.—Lois appliquées par les ministères fédéraux*

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères du gouvernement fédéral

Nota.—Deux sessions du Parlement ont été tenues en 1939, 1949, 1950 et 1951. Un astérisque (*) indique les lois de la première session et une croix (†), celles de la deuxième. On peut se procurer le texte de ces lois en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa; prix de 10c. à \$1.50, selon le nombre de pages. Lorsqu'il y a répétition de certaines lois sur la liste, une partie de ces lois est appliquée par le ministère indiqué.

Ministère, année et chapitre		Titre de la loi	Ministère, année et chapitre		Titre de la loi
Affaires des anciens combattants—			Agriculture—fin S.R.C. 1927	47	Insectes destructeurs et autres
S.R.C. 1927	157 188	Pensions, modifiée ¹ . Établissement de soldats, mo-		61	fléaux, modifiée. Stations agronomiques, modi-
1936	47	difiée. Commission d'assistance aux anciens combattants, modi- fiée.		69 77	fiée. Engrais chimiques, modifiée. Viandes et conserves alimen- taires, modifiée.
1942	33	Terres destinées aux anciens combattants, modifiée.	1933	100 26	Inspection et vente, modifiée. Inspection du foin et de la
1944	19	Ministère des Affaires des anciens combattants, modi-	1935	23	paille. Rétablissement agricole des
	49	fiée. Assurance des anciens com- battants, modifiée.	1937	62 30	Prairies, modifiée. Fruits, légumes et miel. Aliments du bétail, modifiée.
	51	Indemnités de service de guerre, modifiée.	1939	40	Semences, modifiée. Fromage et fromageries, mo-
1945	35	Réadaptation des anciens com- battants; modifiée.	1303		difiée. Vente coopérative des produits
1946	34	Corps féminin de la Marine royale et le South African			agricoles, modifiée. Vente coopérative du blé, mo-
		Military Nursing Service (Service sud-africain d'infir-			difiée. Animaux de ferme et leurs
		mières militaires) (Presta- tions).	e a	5 0*	produits. Assistance à l'agriculture des
	36	Prestations aux anciens com- battants alliés.	1944	29	Prairies, modifiée. Soutien des prix agricoles,
	43	Pensions et allocations de guerre ¹ pour les civils, modi- fiée.	1945	24	modifiée. Industrie des produits de l'érable.
	52	Prestations de service de guerre pour les pompiers.	. 1947	10	Produits agricoles (annuelle), modifiée.
	64	Prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux.	1948	61	Utilisation des terrains maré- cageux des provinces Mari- times.
	66	Prestations de service de guerre pour les surveillants.	1949	28†	Pedigree des animaux.
	75	Allocations aux anciens com- battants, modifiée ¹ .	Archives publiqu	ıes	
1951		Assurance des soldats de retour au pays.		8	Archives publiques.
		Avantages destinés aux anciens combattants.	Assurance S.R.C. 1927	23 29	Assurance du service civil. Compagnies fiduciaires, modi-
Affaires extérie S.R.C. 1927	eures- 65	Ministère des Affaires exté- rieures, modifiée.		135	fiée. Prêteurs d'argent (relève du ministre des Finances. Le Département des assurances n'applique pas régulièrement
Agriculture— S.R.C. 1927	4 5 6	Ministère de l'Agriculture. Produits antiparasites en agri- culture, modifiée. Épizooties, modifiée. Installations frigorifiques, mo-		179	cette loi, même si elle est énumérée maintenant sous ce département à cause de ses rapports indirects avec la loi des petits prêts). Revenus de guerre, loi spéciale,
	25 36 45	difiée. Code criminel, art. 235, paris de course, modifiée. Industrie laitière, modifiée.		113	Partie III, modifiée. Taxes sur les primes d'assurance. Titre changé en celui de Taxe d'accise, chap. 60, 1947.
* Dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères. Voir les lois courantes au cha					

^{*} Dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères. Voir les lois courantes au chapitre XXVIII, partie IV.

¹ La loi des pensions et la loi des pensions et allocations de guerre pour les civils sont appliquées par la Commission canadienne des pensions; celle des allocations aux anciens combattants, par la Commission des allocations aux anciens combattants.